

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal N° 15/2022

Illuminations pour les fêtes de fin d'année et les bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

La Commission Technique, ci-après la CT, constituée de :

Mesdames Carole Henry et Saranda Bajrami ;
Et Messieurs François Studer, Laurent Straessle et Jean-Luc Perey, président-rapporteur

s'est réunie le mardi 3 mai 2022 à 20h00 à la Maison de Commune, en présence de Madame la Syndique Claudia Perrin et de Messieurs les Municipaux Luigi Mancini et Blaise Jaunin, afin d'examiner le préavis municipal N° 15/2022 relatif aux illuminations de Noël et de certains bâtiments communaux.

Nous remercions les membres présents de la Municipalité pour leur disponibilité, les explications détaillées et précisions apportées, ainsi que pour la présentation et la transmission de quelques documents complémentaires. La discussion s'est ensuite poursuivie entre les membres de la CT.

Une deuxième réunion s'est tenue le mardi 10 mai dans la salle du Conseil communal, afin de terminer l'analyse et les réflexions de la CT sur ce dossier, puis d'établir le rapport qui vous est présenté ce soir.

Préambule

Le préavis 15/2022 a pour but de moderniser les illuminations utilisées durant la période des fêtes de fin d'année, de même que l'éclairage de deux bâtiments publics, situés sur le territoire communal.

La période pénible que nous avons vécue durant de longs mois ces deux dernières années a montré que, pour une partie de la population, les temps habituellement festifs de Noël et Nouvel-An avaient été impactés par l'ambiance morose provoquée par la pandémie.

C'est pourquoi quelques citoyennes et citoyens ont écrit à la Municipalité ou ont informellement interpellé des membres des autorités de la commune pour faire part de leur sentiment. Ils trouvaient que le village avait été « tristounet » ces derniers hivers sans les traditionnelles illuminations des fêtes.

Analyse

1) Eclairage des bâtiments communaux

Le préavis prévoit de remplacer l'éclairage du Temple et du Collège du Rosset, à l'exclusion de tout autre bâtiment communal.

Du point de vue de la CT, l'éclairage du Temple tout au long de l'année est parfaitement judicieux. En effet, ce bâtiment communal est situé sur le chemin du Village, lieu de passage principal de la Commune.

Toutefois, il nous paraît excessif d'équiper le Collège du Rosset avec une installation permanente, alors que l'éclairage de fin d'année n'excéderait pas environ 40 jours par année, et ceci uniquement de

17h00 à 23h00. De plus, la construction en cours à l'angle des Chemin du Village et du Tilleul viendra masquer la vue sur le Collège du Rosset.

	Période et durée d'éclairage prévues	Investissement
Temple	- Tout au long de l'année	14'828.34 CHF
Collège du Rosset	- Périodes de fin d'année (40 jours de 17h à 23h) - À l'occasion d'un événement particulier (Fête nationale)	22'628.26 CHF

La CT vous propose l'amendement suivant :

Amendement N°1 - Bâtiments communaux

- Renoncement à l'investissement destiné au renouvellement de l'éclairage du Collège du Rosset.

2) Illuminations pour les fêtes de fin d'année

Le préavis N°15/2022 a pour objectif de demander un crédit permettant de renouveler les illuminations de Noël. La Municipalité propose, pour ce faire, la combinaison de deux solutions.

La première solution consisterait en la réparation de 10 décors existants :

- 8 pièces de PL024R (Etoiles blanches à fond rouge)
- 2 pièces de TL135 (Joyeux Noël)

Coût total de réparation	13'636.85 CHF
Estimation de consommation d'énergie	1198 W ¹
Estimation du coût d'éclairage	126.92 CHF

La seconde solution prévoit, selon le préavis, un système de location, permettant ainsi d'éviter des frais de réparation quant aux éléments défectueux et de changer de motifs tous les 4 ans :

- 17 pièces de ALPHA IPL142R (Etoiles blanches et rouges)
- 11 pièces de BIOPRINT IPL043R (« Paquets cadeaux » / Flocons »)
- 8 pièces de ILIADE IPL141W (« Nœuds »)

Frais de location 2022	12'931.55 CHF
Estimation de consommation d'énergie	1526 W ¹
Estimation du coût d'éclairage	161.66 CHF

La CT trouve l'idée de la location très intéressante, mais estime la réparation de l'ancien matériel peu appropriée. En effet, avec la solution de la réparation, le matériel risque d'avoir une durée de vie limitée. Tandis que le matériel en location est garanti et entretenu par le fournisseur.

Nous excluons du raisonnement ci-dessus les deux enseignes « Joyeux Noël » prévues aux entrées nord et sud de Romanel. De plus, nous suggérons d'en ajouter une supplémentaire, à la hauteur des chemins des Noyers et des Terreaux, lieu très fréquenté, troisième entrée de Romanel.

¹ Estimation de consommation pour une période de 39 jours (30 novembre au 8 janvier) et d'une durée de 15 heures par jour

Une autre proposition de la CT concerne la quantité et la répartition des motifs le long des routes cantonales selon le plan transmis par la Municipalité : la suggestion consisterait à supprimer trois motifs à l'entrée nord du village (Vernand-Camarès) et deux à l'entrée sud (vers le Lussex), route cantonale (RC401).

De même, nous estimons que les cinq motifs prévus aux abords du Pont de Fèlezin sont superflus étant donné la proximité des nombreux éclairages de la zone commerciale de part et d'autre de la route cantonale (RC448).

En résumé, la suppression des motifs aux endroits susmentionnés permettrait de remplacer les éléments actuellement défectueux destinés au chemin du Village.

La CT vous propose l'amendement suivant :

Amendement N°2 - Eclairage public et entrée du village

- Renoncement à la réparation des éléments existants,
- Suppression de dix éléments considérés comme superflus pour les reprendre au Chemin du Village,
- Ajout d'une enseigne « Joyeux Noël » à l'entrée Est du village.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

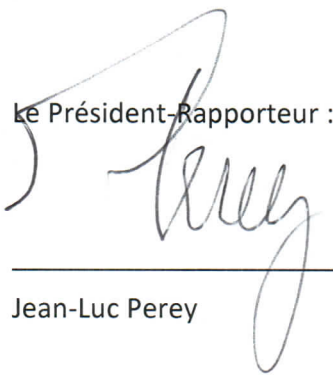
Vu le préavis municipal 15/2022 adopté en séance de Municipalité du 4 avril 2022, où les rapports de la Commission des finances et de la Commission technique, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'accepter le préavis, avec les amendements proposés par la Commission Technique
- D'accorder à la Municipalité le montant de CHF 47'371.74 pour l'achat et l'installation d'illuminations pour le Temple, d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement et d'autoriser son amortissement sur 10 ans.
- D'accorder à la Municipalité le montant de CHF 11'363.15 pour la réparation et l'installation des éléments d'éclairage public, d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans la limite du plafond d'endettement et d'autoriser son amortissement sur trois ans.
- D'ouvrir une nouvelle ligne budgétaire au compte 435- Eclairage public doté, pour l'année 2022, du montant de CHF 12'931.55 couvrant les coûts de location des éléments lumineux pour l'année 2022.

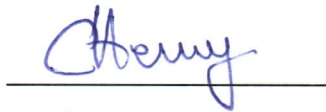
Le Président-Rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 10 mai 2022



Jean-Luc Perey

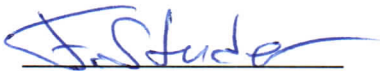
Les autres membres de la Commission :




Carole Henry



Saranda Bajrami



François Studer



Laurent Straessle

Annexes :

- Plan de situation des illuminations
- Tableau récapitulatif consommation et coût de l'énergie



Lieux	Modèles	Référence catalogue			Estimation				
		Puissance en Watt	Nombres	Puissance totale en Watt	Nombre heures HP / 39 jours	Prix HP / 39 jours	Nombre heures HC / 39 jours	Prix HC / 39 jours	Total Prix HP + HC
Décorations neuves									
Route de Lausanne et Echallens	ALPHA IPL142R	45	17	765 w	189	33.91 CHF	396	47.14 CHF	81.04 CHF
Ch. Du Taulard et Judée	BIOPRINT IPL043R	51	11	561 w	189	24.86 CHF	396	34.57 CHF	59.43 CHF
Chemin du Village	ILIADE IPL141W	25	8	200 w	189	8.86 CHF	396	12.32 CHF	21.19 CHF
Décorations révisées									
Boucles de Felezin	PL024R	86	8	688 w	189	30.49 CHF	396	42.39 CHF	72.89 CHF
Traversées de route entrée village	TL135	255	2	510 w	189	22.60 CHF	396	31.42 CHF	54.03 CHF
Eclairage bâtiments									
Collège du Rosset et Temple	Projecteurs DMX	32	13	416 w	189	18.44 CHF	396	25.63 CHF	44.07 CHF
Collège du Rosset et Temple	Linéaires BL SI L09 3800- RGBW N SI AJ 66 DMX	71	21	1491 w	189	66.08 CHF	396	91.87 CHF	157.95 CHF
Collège du Rosset et Temple	Projecteurs Contrast	41	2	82 w	189	3.63 CHF	396	5.05 CHF	8.69 CHF
Puissance totale des décorations installées sur les candélabres et bâtiments en Watt				4713 w					
Cout total pour une saison d'éclairage de Noël									499.29 CHF

Base de calcul des nombres d'heures en HP et HC.

Période d'éclairage du 30 novembre 2022 au 8 janvier 2023, soit 39 jours constitués de 27 jours de semaines et 12 jours de Week end

Estimation de la durée d'éclairage: de 17 heures à 8 heures soit 15 heures par jours, dont 7 en HP et 8 en HC la semaine et 15 en HC le week end

**HORAIRE HEBDOMADAIRE
HEURES PLEINES / HEURES CREUSES**



Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

Prix 2022 - Romande Energie - Particuliers

TARIFS	ENERGIES ELECTRIQUES				ACHEMINEMENT REGIONAL				TRANSPORT NATIONAL & SERVICES SYSTEME			
	HP c€/kWh	HC c€/kWh	HP c€/kWh	HC c€/kWh	HP c€/kWh	HC c€/kWh	Abonnement CHF/mois	Puissance CHF/abonnement	HP c€/kWh	HC c€/kWh	Puissance CHF/abonnement	
Simple	7.58	9.48	7.58	9.48	7.18	6.50	-	-	1.27	-	-	
Double	9.17	8.87	10.67	7.37	8.39	4.41	7.50	-	1.47	0.85	-	
Simple Interruptible ¹	7.58	9.48	7.58	9.48	6.07	7.50	-	-	1.05	-	-	
Double Interruptible	9.17	8.87	10.67	7.37	7.85	4.13	7.50	-	1.40	0.81	-	
Interruptible court ²	8.87	7.37	8.87	7.37	2.83	1.00	-	-	0.80	-	-	
Interruptible long ²	7.43	8.83	7.43	8.83	6.02	1.00	-	-	0.57	-	-	
Pro - BT DUP Faible	8.05	8.33	9.55	6.83	4.58	2.88	7.90	4.48	0.79	0.56	0.61	
Pro - BT DUP Haute	8.05	8.33	9.55	6.83	3.58	1.88	7.50	6.96	0.65	0.42	0.96	

ADDITIONNELS PRIX CI-DESSUS:

Taxes publiques	VAUD
Taxe fédérale	3.8 ct / kWh
Taxe cantonale	6.8 ct / kWh
Endossement cantonal	0.00 ct / kWh
Endossement communal	à l'appr.
Taxe communale spécifique*	à l'appr.

Taxes publiques	VALAIS
Taxe fédérale	3.8 ct / kWh
Endossement communal	à l'appr.

* Non applicable à la TVA.

¹ Ces prix ne sont pas applicables aux nouvelles installations mises en service après le 01/01/2011.
² Ces prix ne sont pas applicables aux installations mises en service après le 01/01/2014.
 HP: heures pleines
 HC: heures creuses
 Prix en CHF hors taxes et TVA 7.7 %.

Energie réactive facturée: 2.82 ct / kWh à partir d'un cos phi inférieur à 0.90

Les conditions d'application de ces prix sont disponibles sur www.romande-energie.ch (Particuliers - Offres d'énergie - Tarifs et facturation - Prix - Table explicative)